

Le français dans la géopolitique méditerranéenne

Raymond RENARD

Centre International de Phonétique Appliquée (CIPA) (Belgique)

Les hommes sont tous égaux dans le gouvernement républicain (MONTESQUIEU)

La République est peut-être l'État futur du monde ; mais son temps n'est pas arrivé (CHATEAUBRIAND)

(Il) était républicain, sagement, au nom de la justice et du bonheur de tous (ZOLA)

Résumé

Selon la vision écologique contemporaine des langues (L.-J. Calvet), la langue française, qui ne se circonscrit pas à la France, fait partie de la dizaine de langues « supercentrales » existantes. Elle est, avec l'anglais, la seule langue parlée sur les cinq continents, et dans le cadre du Bassin Méditerranéen, l'arabe et le français sont les deux seules langues locales potentiellement internationales. La tendance hégémonique de l'anglais est toutefois évidente, mais, d'une part, cette langue est souvent réduite à une fonctionnalité limitée et, d'autre part, comme toutes les langues, elle véhicule un ordre de pensée. Il s'ensuit que le véritable enjeu n'est pas celui du français contre l'anglais, mais celui du « plurilinguisme contre l'uniformité ».

Au demeurant, le plurilinguisme s'inscrit dans le cadre du véritable changement de paradigme linguistique qui, en ce début du XXI^e siècle, a substitué à la logique de l'unilinguisme, unilatéraliste, propre au colonialisme, celle du plurilinguisme, émancipatrice, multilatéraliste. Fortes de cette option explicite et délibérée, les Institutions internationales (UNESCO, UE, Conseil de l'Europe...) promeuvent la connaissance des langues étrangères, mais soulignent également l'importance de la langue maternelle.

Pour ce qui est du français, la démarche se traduit par une conception renouvelée et du statut de la langue et des fonctions qu'on lui assigne. Le français devient *langue en partage* et *langue médiatrice*, pouvant être performatrice de par les valeurs qu'elle véhicule. Ce principe s'avère en effet d'autant plus porteur qu'ainsi conçue, la langue française, non certes de par sa nature mais par son histoire, véhicule des valeurs éthiques (qui souvent, comme en témoigne la création lexicale, ont d'abord été désignées et définies en français) et a des moyens d'expression répondant aux besoins de la *res publica*. Le libellé de la *Constitution française* est explicite à cet égard – *Le français est la langue de la République* (non d'un territoire ou de l'État) –, et fait ainsi « référence à un type précis de rapport » (Klinkenberg) entre langue et conception de société.

Dans cette perspective, l'institution de la Francophonie devient un atout majeur pour la langue française (Renard, 2011). Le français constitue, en effet, un lien de communication entre les pays adhérents, mais la langue française s'avère également, et d'abord, un outil efficient pour le développement de la pensée critique,

et pour la défense des libertés et des valeurs humanistes. La Francophonie constitue, dès lors, « *un témoignage de solidarité face à la logique coloniale [...] et dès sa naissance, une idée subversive* » (Boutros Boutros-Ghali). Elle porte un projet culturel fondé sur les valeurs universelles d'un humanisme respectueux des droits de la personne et des groupes sociaux. Ce projet draine l'espoir que la diffusion du français favorisera le développement, l'épanouissement des peuples qui l'adoptent.

Mots clé : plurilinguisme, changement de paradigme linguistique, le français langue médiatrice, Francophonie.

Resumen

De acuerdo con la visión ecológica contemporánea de las lenguas (L.-J. Calvet), la lengua francesa, que no se circumscribe a Francia, forma parte de la decena de lenguas “supercentrales” que existen. Es, junto con el inglés, la única lengua hablada en los cinco continentes y, en el marco de la Cuenca Mediterránea, el árabe y el francés son las únicas lenguas locales potencialmente internacionales. Con todo, la tendencia hegemónica del inglés es evidente, pero, por una parte, esa lengua se reduce a menudo a una funcionalidad limitada y, por otra parte, como todos los idiomas, vehicula un modo de pensar. Por consiguiente, el verdadero reto no radica en “el francés contra el inglés” sino en un “plurilingüismo contra la uniformidad”.

Por lo demás, el plurilingüismo se sitúa en el marco del verdadero cambio de paradigma lingüístico que, en ese inicio del siglo XXI, ha sustituido a la lógica del unilingüismo, unilateralista, propio del colonialismo: el del plurilingüismo emancipador, multilateralista. Partiendo de esa opción explícita y deliberada, las Instituciones internacionales (UNESCO, UE, Consejo de Europa...) promueven el conocimiento de lenguas extranjeras, pero subrayan también la importancia de la lengua materna.

Por lo que respecta al francés, se traduce en una concepción renovada tanto del estatus de la lengua como de las funciones que se le asignan. El francés se convierte así en *lengua compartida* y *lengua mediadora* y puede ser eficaz habida cuenta de los valores que vehicula. Este principio resulta tanto más prometedor cuanto que, así concebida, la lengua francesa, ciertamente no por su naturaleza sino por su historia, vehicula valores éticos (que, con frecuencia, como lo atestigua la creación léxica, se designaron y definieron en primer lugar en francés) y posee medios de expresión que responden a las necesidades de la *res publica*. La redacción de la Constitución francesa es taxativa a este respecto –*El francés es la lengua de la República* (no de un territorio o del Estado)–, y hace así “referencia a un tipo preciso de relación” (Klinkenberg) entre lengua y concepción de la sociedad.

En esta perspectiva, la institución de la Francofonía se convierte en una baza decisiva para la lengua francesa (Renard, 2011). El francés constituye un vínculo de comunicación entre los países miembros, pero la lengua francesa es también, y ante todo, una herramienta eficiente para el desarrollo del pensamiento crítico y para la

defensa de las libertades y de los valores humanistas. Así pues, la Francofonía constituye “*un testimonio ante la lógica colonial [...] y ya desde su nacimiento, una idea subversiva*” (Boutros Boutros-Ghali). Comporta un proyecto cultural que se fundamenta en los valores universales del humanismo respetuoso con los derechos de la persona y de los grupos sociales. Ese proyecto alimenta la esperanza de que la difusión del francés favorezca el desarrollo, el progreso de los pueblos que lo adoptan.

Palabras clave: plurilingüismo, cambio de paradigma lingüístico, el francés lengua mediadora, Francofonía.

Abstract

According to the ecological contemporary view of languages (L.-J. Calvet), French, which is not limited to France, is one of the ten “supercentral” languages that exist nowadays. It is, together with English, the only language spoken all over the five continents and, in Mediterranean basin, Arab language and French are the only local languages which are potentially international. However, the hegemonic trend to English is obvious, but, on the one hand, this language is often reduced to a limited functionality and, on the other hand, as all languages, it conveys a certain way of thinking. It follows therefrom that the real challenge is not “French against English”, but “plurilingualism against uniformity”.

Incidentally, plurilingualism falls within the framework of a real change of linguistic paradigm which, at the beginning of 21st century, has replaced the unilingualism, unilateralist, colonialist logic: the emancipatory, multilateralist logic of plurilingualism. With this in mind international institutions (UNESCO, EU, Council of Europe...) promote knowledge of foreign languages, but underscore also the importance of mother tongue.

Regarding French, it implies a renewed conception of the language status but also of the functions which are assigned to. French becomes *a shared language* or a *mediator language* because of the values it conveys. This principle turns out to be all the more promising that French, thus conceived, not certainly by its nature but by its history, conveys ethical values (which often, as lexical creation shows, have been firstly designated and defined in French) and has means of expression meeting the needs of *res publica*. The text of *French Constitution* is explicit on the subject –*French is the language of Republic* (not of a territory or a country)–, and makes thus “*reference to a specific type of relationship*” (Klinkenberg) between language and conception of society.

In that respect, Francophonie becomes a major asset for French (Renard, 2011). French constitutes indeed a communication link between acceding countries, but French is also, and first of all, an efficient tool for the development of critical thinking et for the defence of freedoms and humanistic values. Francophonie constitutes henceforth “*testimony of solidarity in front of colonial logic [...] and right from its birth a subversive idea*” (Boutros Boutros-Ghali). It includes a cultural project founded

on universal values of a humanism which is respectful of human and social groups rights. This project fuels hopes that the spread of French will encourage the development, the progress of peoples who adopt it.

Keywords: plurilingualism, change of linguistic paradigm, French as mediator language, Francophonie.

Resum

D'acord amb la visió ecològica contemporània de les llengües (L.-J. Calvet), la llengua francesa, que no se circumscriu a França, forma part de la desena de llengües "supercentrals" que existeixen. És, juntament amb l'anglès, l'única llengua parlada en els cinc continents i, en el marc de la Conca Mediterrània, l'àrab i el francès són les úniques llengües locals potencialment internacionals. Tanmateix, la tendència hegemònica de l'anglès és evident, però, d'una banda, aquesta llengua es redueix sovint a una funcionalitat limitada i, d'altra banda, com tots els idiomes, vehicula una manera de pensar. Per tant, el vertader repte no rau en "el francès contra l'anglès" sinó en un "plurilingüisme contra la uniformitat".

D'altra banda, el plurilingüisme se situa en el marc del vertader canvi de paradigma lingüístic que, en aquest inici del segle XXI, ha substituït la lògica de l'unilingüisme, unilateralista, propi del colonialisme: el del plurilingüisme emancipador, multilateralista. Partint d'aquesta opció explícita i deliberada, les Institucions internacionals (UNESCO, UE, Consell d'Europa...) promouen el coneixement de llengües estrangeres, però subratllen també la importància de la llengua materna.

Pel que fa al francès, es tradueix en una concepció renovada tant de l'estatus de la llengua com de les funcions que se li assignen. El francès esdevé així *llengua compartida* o *llengua mediadora*, i pot ser eficaç atesos els valors que vehicula. Aquest principi resulta encara més prometedor tenint en compte que, així concebuda, la llengua francesa, certament no per la seva naturalesa sinó per la seva història, vehicula valors ètics (que, sovint, com en dona fe la creació lèxica, es van designar i definir en primer lloc en francès) i posseeix medis d'expressió que responen a les necessitats de la *res publica*. La redacció de la Constitució francesa és taxativa en aquest respecte – *El francès es la llengua de la República* (no d'un territori o de l'Estat)–, i fa així "referència a un tipus precís de relació" (Klinkenberg) entre llengua i concepció de la societat.

En aquesta perspectiva, la institució de la Francofonia esdevé una base decisiva per a la llengua francesa (Renard, 2011). El francès constitueix un vincle de comunicació entre els països membres, però la llengua francesa és també, i primer de tot, una eina eficient per al desenvolupament del pensament crític i per a la defensa de les llibertats i dels valors humanistes. Així doncs, la Francofonia constitueix "un testimoni davant la lògica colonial [...] i, ja des del seu naixement, una idea subversiva" (Boutros Boutros-Ghali). Comporta un projecte cultural que es fonamenta en els valors universals de l'humanisme respectuós amb els drets de la persona i dels grups socials.

Aquest projecte nodreix l'esperança que la difusió del francès afavoreixi el desenvolupament, el progrés dels pobles que l'adopten.

Paraules clau: plurilingüisme, canvi de paradigma lingüístic, el francès llengua mediadora, Francofonia.

1. Géopolitique des langues

- *Le modèle écologique*

Nous devons à Louis-Jean Calvet (1999) une vision claire de l'écologie contemporaine des langues. Celles-ci sont reliées entre elles en termes relationnels sous la forme d'une pyramide au-dessus de laquelle trône l'anglais, « hypercentral ». Sous lui, gravitent une dizaine de langues « supercentrales » (allemand, arabe, chinois, espagnol, français, hindi, malais...) sous lesquelles gravitent quelques 200 langues « centrales », qui elles-mêmes jouent le rôle de pivot de gravitation de plusieurs milliers de langues périphériques. A chaque niveau se manifestent des mouvements, véritables « ciments » du système qui tendent, soit vers un bilinguisme « horizontal » (acquisition d'une langue de même niveau), soit vers un bilinguisme « vertical » (vers un niveau supérieur).

On devine l'effet prévisible de ces tendances, liées à l'urbanisation, le souci de promotion sociale et surtout la pression des vagues d'une mondialisation uniformisante. Les 6.000 langues actuellement inventoriées ne seront plus que 3.000 à la fin de ce siècle. Les langues sont certes destinées à mourir, mais, dans ce cas-ci, c'est d'un véritable assassinat qu'il s'agit.

Qu'en est-il du français dans ce contexte ?

Globalement, il est permis de dire qu'il progresse, en dépit de l'incohérence bien connue (Chaudenson, 2007 ; Renard, 2011) des autorités françaises, de l'absence de ses moyens (Pilhion, Poletti, 2017), de l'inconscience de son opinion publique et de nombre de ses hommes politiques, l'indifférence de ses élites au sort du français et de la Francophonie¹.

En effet, le français n'est plus aujourd'hui la langue de la seule France : il est devenu celle de quelques 275 millions de locuteurs dans le monde et il est, avec l'anglais, la seule langue parlée sur les cinq continents.

¹ Titularisés de la « Carpette anglaise » : J-Cl. Trichet, L. Schweitzer, Moscovici, Ch. Lagarde, etc. Hubert Védrine (2007, 49) considère cette indifférence comme « un scandale et une absurdité ».

- *Cas de la Méditerranée : l'anglais*

J'ai pu, lors de mon intervention au 1^{er} Congrès de l'ACAM, montrer que, selon moi, les seules langues locales potentiellement internationales du bassin méditerranéen étaient l'arabe et le français.

D'une part, l'arabe est langue officielle de toute la partie orientale et méridionale, de la Syrie au Maroc (exception faite d'Israël²) et, d'autre part, tous ces États (exception faite de la Syrie, de la Libye et de l'Algérie³), sont membres de la Francophonie⁴.

Certes, mais il faut aussi ici tenir compte de la tendance hégémonique de l'anglais, que le modèle écologique explique.

Comme le déclarait Amin Maalouf lors de la remise du prix « Premio Príncipe de Asturias de las Letras », en 2010 : « *Si on ne peut prétendre, en ce début de XXI^e siècle, ne pas connaître l'anglais, on ne peut pas non plus ne connaître que l'anglais* ».

Sans doute. Mais il faut savoir que cette langue, – comme toute langue, et nous en reparlerons bientôt à propos du français, – véhicule un ordre de pensée⁵, qui entre autres choses tient à l'indissociabilité de sa méthode de raisonnement, plutôt orientée avec Bacon et Locke, vers l'empirisme et le pragmatisme. Comme le souligne le *Rapport* de l'Association Nationale Française (AN14, 118), si le raisonnement anglais est plutôt inductif, le français est plutôt déductif : à l'inverse de l'anglais, l'ordre des mots force la pensée à aller du général au particulier. Ainsi s'explique sans doute une certaine vision du monde qui substitue au droit de type romain, la jurisprudence de la « Common Law ».

Ajoutons que cette perte de la pensée profonde et raffinée que l'on reproche à la langue de Shakespeare correspond parfaitement à la fonctionnalité limitée, réduite au « simple service » qu'est devenu le « basic English », de si mauvaise qualité, que Michel Deguy dénomme « *désesperanto* », tant ce *globish* a perdu de son efficience linguistique à force

² 500.000 francophones.

³ Deuxième nation francophone par le nombre de locuteurs (30 % de francophones « réels », 30 % de « partiels », selon le Conseil consultatif de la Francophonie [2003, 19]).

⁴ De même, en 2018, Malte (13 % de francophones).

⁵ « *Prédispose une façon de penser* », dit justement Xavier North (2017, 14) ; « *toute langue est contraignante* », « *une langue oblige à dire, c'est-à-dire à penser* », ajoute-t-il (*ibid.*).

de se limiter à l'utilitaire, nécessairement appauvrissant. Les intellectuels britanniques sont d'ailleurs les premiers à regretter l'éclatement de leur langue en *englodian* (Sud-Est asiatique), *singlish* (Singapour) et autres *chinglish* (Chine)...

Chez nous, on connaît aussi depuis 1950 la résistance au *franglais*.

Le laxisme de la société française, notamment de certains intellectuels ou responsables politiques, est souvent imputé à l'inconscience, l'irresponsabilité, la stupidité. Mais l'attitude délibérée de quelques multinationales « françaises » correspond manifestement à un choix politique déterminé et d'ailleurs cohérent : le « tout économique » et l'intégrisme du marché impliquent le « tout anglais ». Ceci nous a conduit à la recommandation de bien identifier les protagonistes dans ce phénomène de dualisation de l'univers « mondialisé », où se font face, d'une part, les tenants d'une globalisation déshumanisante fondée sur la religion du profit, conglomérés dans les quelques centaines de transnationales, majoritairement étasuniennes et appuyées par la puissance hégémonique des États-Unis, et, d'autre part, l'ensemble des populations (l'étasunienne comprise) de la planète, en déficit de démocratie et de citoyenneté. Une fracture non pas géographique ou nationale, mais socio-politique. Ne pas se tromper d'adversaire...

Comme l'écrira mon collègue suisse F. Grin (2013), « *le véritable enjeu n'est pas celui du français contre l'anglais, mais celui du plurilinguisme contre l'uniformité* ».

En vérité, cet enjeu participe d'un défi plus ample, qu'il faut aborder maintenant. *À propos de l'anglais*, la vigilance requise des francophones ne doit pas viser la langue, mais ce qu'elle représente. Les anglicismes peuvent aisément être absorbés, dans la mesure où ils enrichissent la langue, comme cela a toujours été le cas. C'est l'appauvrissement culturel, l'aliénation, l'uniformisation par le bas qu'il faut refuser.

2. Résistance des langues

- *Organismes de promotion des « grands »*

Les langues de grande diffusion (« hyper » et « supercentrales ») disposent d'organismes officiels ou semi-officiels de promotion qui veillent à leur défense ou à leur promotion internationale. Citons le British Council, le Goethe Institut, l'Institut Cervantes, l'Institut Dante Alighieri,

les Instituts Confucius, la Communauté des Pays de Langue Portugaise et l’Alliance française⁶.

Pour ce qui concerne le français en Tunisie, signalons le lancement en 2019 de l’Université franco-tunisienne de l’Afrique et de la Méditerranée (UFTAM).

- *Déclarations d’Institutions internationales*

Fort heureusement, nous avons assisté depuis plusieurs décennies au développement d’un mouvement de résistance conduit par de multiples organisations publiques ou privées qui, partout dans le monde, se mobilisent pour préserver et promouvoir la diversité culturelle et linguistique.

Citons-en quelques-unes : en 1993, la Fédération Internationale des professeurs de langues vivantes (FIPLV) rédige, pour l’Unesco, un rapport (Bacley et al., 1993) proposant une *Charte universelle des droits langagiers fondamentaux de la personne* en 10 articles, dont le 1^{er} est « *Toute personne a le droit d’acquérir sa langue maternelle* » ; en 1996, à l’initiative du Pen Club international, plus de 100 ONG et institutions gouvernementales signent à Barcelone une *Déclaration universelle des droits linguistiques* (Ciamen, 1996). L’objectif poursuivi était de préserver les milliers de langues et de cultures qui enrichissent notre patrimoine commun. Cette déclaration sera relayée par l’Unesco, en vue d’une transmission à l’ONU sous la forme du projet de Convention mondiale, dont je parlerai ci-après.

Comme j’ai pu le préciser (Renard, 2010), le début de ce siècle a été marqué par un véritable changement de paradigme linguistique, qui a substitué à la logique de l’unilinguisme, unilatéraliste, symbolisée par Rivarol ou le colonialisme (surtout français), celle du plurilinguisme, émancipatrice, multilatéraliste.

Ce mouvement extraordinaire de l’un au multiple s’est opéré à trois niveaux.

Tout d’abord celui de l’Unesco. En 2003, considérant le moment venu de synthétiser sa position sur les langues et l’éducation, l’Unesco rassemble en un document, l’ensemble des accords et recommandations produits au cours du dernier demi-siècle, c’est-à-dire depuis le rapport

⁶Cf. le projet de l’Alliance française d’implanter, dès 2020 et notamment en Tunisie, un programme d’apprentissage du français en ligne.

célèbre de 1953, et qui servent de principes directeurs à l'Organisation onusienne.

Il s'agissait d'« *exprimer une position claire quant à la politique linguistique à mener en matière d'éducation, en particulier dans le contexte de l'éducation pour tous et compte tenu des objectifs définis à Dakar, qui prescrivent que, d'ici à 2015, tous les enfants doivent avoir accès à une éducation primaire de qualité et le taux d'alphabétisation des adultes avoir augmenté de 50 %* ».

Ce document important, *L'éducation dans un monde multilingue* (Unesco, 2003), débouche sur l'énoncé de trois principes de base, à partir desquels sont développées des orientations plus spécifiques :

1. L'Unesco encourage l'enseignement dans la langue maternelle en tant que moyen d'améliorer la qualité de l'éducation à partir du savoir et l'expérience des apprenants et des enseignants.
2. L'Unesco encourage l'éducation bilingue et/ou multilingue à tous les niveaux de l'éducation, en tant que moyen de promouvoir l'égalité sociale et entre les sexes, et en tant qu'élément essentiel de sociétés linguistiquement diverses.
3. L'Unesco encourage la démarche qui fait de la langue une composante essentielle de l'éducation interculturelle, en vue d'encourager la compréhension entre différentes populations et d'assurer le respect des droits fondamentaux.

On ne peut nier la cohérence des positions et des actions prises par l'organisation onusienne. La résistance aux dérives de la mondialisation s'y est montrée à la fois lucide, déterminée et constructive.

Le point d'orgue y sera donné à l'occasion d'un long combat.

Il le fut, en novembre 2005, après un vote quasi-unanime (les États-Unis et Israël votant contre, l'Australie, le Nicaragua, le Honduras et le Liberia s'abstenant). Désormais, la « Convention sur la protection et la promotion de la diversité et des expressions culturelles » rendait universelle la diversité culturelle.

C'est à l'évidence une grande victoire à mettre à l'actif des responsables de la Francophonie. Le texte est un instrument juridique international contraignant. Entré en vigueur depuis mars 2007, il met la culture à l'abri des lois du marché, donc des entraves redoutées de l'OMC

et *a fortiori* des « conditions particulières » propres aux traités bilatéraux (principe de non-subordination aux traités antérieurs).

L’Union européenne a également participé aussi au sursaut. Depuis sa création en 1957, la question des langues était tabou. La règle, non écrite, était le respect du plurilinguisme officiel, même si les recommandations du Conseil de l’Europe ou du Parlement européen étaient en faveur d’un plurilinguisme des individus avec une insistance marquée pour un trilinguisme.

L’année 2005 pourra être marquée d’une pierre blanche pour la production par la Commission, « consciente de ses responsabilités et celles des autres institutions », d’un document fondamental et lucide : *Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme* (COM 2005). Le multilinguisme y est présenté comme une « *spécificité de l’UE [...] essentielle à son bon fonctionnement [...]*, *un prix [...]*, soit 2,28 € par citoyen et par an [...] mais sans lui, une UE démocratique et transparente ne serait pas possible ».

Après un demi-siècle de demi-sommeil, un réveil absolu !

De l’Europe, passons à l’*espace francophone*, pour illustrer un autre aspect du sursaut tardif en matière de défense du patrimoine linguistique.

Dans cet ensemble, plusieurs dizaines d’États déclarés « francophones » se sont trouvés bien désemparés et perplexes, face à un aménagement linguistique vicié dans ses fondements, hérités d’une période coloniale aux effets dévastateurs et glottophages, et qui a fait du français, langue officielle, celle de l’administration et de la scolarisation.

En vérité, l’accession à l’indépendance s’est longtemps accommodée d’une grande indifférence aux questions linguistiques et à leurs conséquences, tant chez les dominants que chez les dominés. Indifférence et résignation caractéristiques d’une très longue période qui a maintenues vivaces plusieurs centaines de langues.

Ce qui est étonnant, ou plutôt remarquable et lourd de signification, c’est qu’autant de langues, parlées parfois par quelques milliers d’individus, aient résisté à ce rouleau compresseur de près d’un siècle. Résister sans écriture, sans être enseignées, sans être reconnues, en étant dénigrées, ignorées, niées, ridiculisées. Quelle force que ces langues ! Et donc quelle puissance d’expression ! Et quelle fragilité que celles des langues importées

– si prestigieuses soient-elles – quelle peine pour se faire adopter, voire se maintenir en zone exogène !

Mais peu à peu, on a pris conscience de l'échec de la scolarisation et, au-delà, de la difficulté de développer un pays dans une langue étrangère peu ou mal maîtrisée par les populations.

La Francophonie (ou plutôt sa classe dirigeante) a dû admettre un certain nombre de *vérités simples* : qu'on ne peut s'ouvrir à l'autre que si l'on se sent en sécurité dans sa propre langue ; que la reconnaissance de la diversité est un préalable au développement d'une vraie solidarité ; que la règle la plus élémentaire de tout enseignement destiné aux enfants est d'être dispensé dans une langue compréhensible par eux.

L'idée s'est peu à peu imposée aux responsables que le plurilinguisme fonctionnel, populaire et largement partagé, tout en contribuant efficacement à la diffusion du français, s'inscrivait dans la logique éthique du projet humaniste et solidaire de la Francophonie, qu'il permettait de dépasser le conflit d'un bilinguisme imposé car il intégrait l'enseignement du français et en français dans un véritable partenariat interculturel, tout en conciliant, dans une vision commune du passé et de l'avenir, les identités et la modernité.

Les *États généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone* (600 participants), tenus à Libreville en 2003, auront créé la surprise par l'accent mis sur « *l'égalité des langues-cultures et le refus de toute hiérarchisation dans ce domaine* ». La plupart des recommandations (il y en eut 200 !), le rapport final, aussi bien que le mémorandum issu de la réunion parallèle des ministres de l'Education (Confemen) se sont inscrits dans la volonté de voir mettre en place un plurilinguisme fonctionnel qui associe au français la langue du milieu et une langue régionale.

Dans son discours de clôture très attendu, le Secrétaire général de l'OIF, Abdou Diouf, exprima sa détermination en des termes forts :

Quarante ans après les indépendances africaines, la dégradation des systèmes éducatifs d'Afrique s'aggrave et il est temps de lui trouver des solutions. Celle qui consiste à associer davantage les langues natales et la langue française arrive à maturité. Elle est essentielle. [...] il est donc indispensable, dans un premier temps, « d'installer confortablement l'enfant dans sa langue maternelle » pour l'ouvrir, ensuite, sur une langue française désormais « partenaire » des langues-cultures [...] en contact.

Au début du XXI^e siècle, en matière linguistique, la Francophonie passait enfin de *l'apartheid au partenariat*.

Il aura fallu un siècle pour reconnaître la nécessité d'un passage de l'Un au Multiple dans le domaine culturel.

Un siècle pour amener les responsables de la politique culturelle à concrétiser officiellement dans des textes tout un ensemble de données simples (pour ne pas dire élémentaires) que leur fournissaient les scientifiques, à savoir :

- l'importance de la langue sur le développement de l'individu
- le rôle de la langue du milieu en matière de scolarisation, d'intégration sociale et de développement socio-économique, politique et culturel de toute société
- l'intérêt du plurilinguisme, tant pour les États que pour les individus
- le rôle majeur de la culture sur le développement économique.

Combien de temps faudra-t-il encore pour observer sur le terrain les conséquences de cette évolution, en d'autres termes, pour passer du *de jure* au *de facto*? Et au-delà, pour que le changement de paradigme ait levé toutes les contradictions de *l'unité dans la diversité*?

- *L'imaginaire positif*

Il n'est pas possible, en ce point de l'exposé, d'omettre de parler de l'imaginaire des langues.

En matière de diffusion ou de choix de langues, la raison n'est pas seule à intervenir – lorsqu'elle intervient... Comme l'écrit Marie-Louise Moreau (1990, 166), certaines langues « *touchent à la subjectivité des utilisateurs ; elles se rapportent par exemple aux conceptions qu'ils se font des langues en présence, aux valeurs positives ou négatives qu'ils y associent, aux fonctions qu'ils leur assignent ou souhaiteraient leur assigner* ».

Jean-Claude Guillebaud le rappelait :

Pensez à l'Histoire ! Voyez le destin de la langue grecque face à l'empire romain, voyez comment le grec a survécu et même a triomphé de son vainqueur qui était militairement plus fort, à cause des valeurs dont ce langage était porteur. Voyez le destin de l'Islam dans la douce Andalousie musulmane du IX^e siècle, quand l'arabe rayonnait par la force de l'Islam (Aupelf-Uref, 1998, 469).

Et précisément, parmi les atouts du français, *l'imaginaire collectif* en est un, non négligeable, qui va devoir nous intéresser car il va bien au-delà des qualités communicatives et expressives dont la langue est créditee, à tort ou à raison. Cet atout majeur relève de la fonction symbolique, du statut subjectif lié à l'image ou à la représentation qui est faite de la langue.

La langue constitue, on le sait, le fondement même de l'individu, de son identité profonde, de son imaginaire. Il n'est pas surprenant « *que nous investissons autant dans notre langue. [...] que nous la chargions d'un poids symbolique considérable* » (Klinkenberg, 1995, 94). Et c'est encore plus le cas chez l'étranger en contact avec une langue nouvelle.

À l'évidence, dans l'imaginaire de certains peuples et à certaines époques, certaines langues sont censées porter certaines valeurs particulières. Elles sont pour eux une véritable *langue d'appartenance* à laquelle ils voudraient s'identifier. Une représentation peut être performatrice : elle fait advenir ce qu'elle annonce...

On reconnaît à l'imaginaire un *rôle important sur la motivation à apprendre la langue*. Cette motivation sort toujours renforcée lorsqu'elle bénéficie du support même inconscient d'une représentation positive. Songeons au profit que retire aujourd'hui l'anglais de sa « valeur marchande ».

Lorsque plusieurs peuples partagent une même langue, – cas de la Francophonie, – on peut comprendre qu'ils veuillent porter un projet commun de société et, très logiquement, c'est la langue commune qui véhiculera les valeurs de ce projet. Par ses écrivains, une langue peut être performatrice. On peut éprouver un attrait pour *sa culture, ses valeurs*, et vouloir s'en imprégner –, c'est la philosophie d'acculturation, – par le contact avec ses œuvres, occurrence largement facilitée dans les États multiculturels, où la langue bénéficie d'un statut de « langue seconde », grâce à un environnement riche en réseaux de toutes sortes, fertile en contacts, comme c'est le cas en Francophonie, plus particulièrement.

Mais, insistons-y bien : les valeurs portées par une langue ne sont pas inscrites dans cette langue. Avec Henri Meschonnic (1997, 207), évitons de confondre « *une histoire et une essence* ». Ainsi, c'est à l'histoire qu'il faut attribuer la responsabilité de la diffusion par le français des idées de la Révolution⁷. Aucune langue ne peut dès lors s'identifier à l'universalité, au

⁷ D'ailleurs inspirées de la Constitution des États-Unis, premier document instituant une

modernisme ou à la démocratie. En réalité, peu importe si la langue en tant que telle porte des valeurs, l'essentiel est de les avoir portées et défendues ; l'essentiel n'est-il pas de trouver dans la *langue en partage* le fondement d'un projet commun à partager pour le présent et le futur ?

Nous verrons bientôt que, dans l'imaginaire de nombreux peuples, le français est réputé porteur de valeurs humanistes. Autant la représentation qu'en ont les Français est négative et navrante, autant elle peut être positive et avantageuse ailleurs.

- *Variabilité des représentations*

Certes, de nombreux auteurs ont montré la grande variabilité historique des représentations d'une langue de contact dans l'imaginaire de ceux qui la rencontrent (L. Dabène, 1997 ; B. Wynants, 1999). On sait, par exemple, que pour les Japonais, le français est synonyme de raffinement culturel, vestimentaire et culinaire⁸ (Corbeil, 1999). Une réunion conjointe des différents Conseils de la langue française, rassemblés à Québec en 1998, proposait que l'on étudie « *l'image du français chez ses usagers – actuels ou potentiels – et chez ses enseignants, cette image demeurant encore trop proche de celle d'un produit de luxe* » (CLF, 1999, 231).

Finalement, la langue importe moins que les combats menés pour les valeurs qu'elle est censée porter.

L'imaginaire peut certes desservir la langue, s'il est négatif. Ainsi, le reproche est souvent fait à la France et à la Belgique, de poursuivre en Afrique une politique étrangère non conforme aux idéaux que ces États seraient censés défendre. On a torturé en français, nul ne l'ignore et il ne faut certes pas que la « diversité » proposée entraîne l'écrasement des plus faibles par les plus forts.

démocratie, et à l'origine de la Déclaration universelle des droits de l'homme. – Notons aussi qu'au XVIII^e siècle, Paris et Amsterdam se révèlèrent grands exportateurs de livres français (Chartier, 1990). C'est au livre que les Lumières doivent leur rayonnement au niveau international (Delon, 1997, 758).

⁸ Un élément d'un tout autre ordre mérite un faire-valoir : le mode de vie à la française, cet ensemble de convivialité excellemment symbolisé par la « bonne table ». Comment ne pas introduire dans l'imaginaire du français le repas gastronomique, inscrit en 2010 au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco. Cette pratique de l'art du « bien manger » et du « bien boire », indique le service de presse de l'Organisation internationale, « *met l'accent sur le fait d'être bien ensemble, le plaisir du goût, l'harmonie entre l'être humain et les productions de la nature [...] Il] resserre le cercle familial et amical et, plus généralement, renforce les liens sociaux* ».

« *L'image de la France, Dieu merci, n'est pas prisonnière des rustres et des imbéciles qui ont le privilège d'y vivre* », écrit la Québécoise Denise Bombardier dans sa *Lettre ouverte aux Français qui se croient le nombril du monde* (2000, 9). « *Ne confondons donc pas cette image avec celle du français* ». Mieux vaut, poursuit-elle, partager une « certaine idée de la France » qui en fait le foyer d'une civilisation commune, une manière d'être au monde, une culture respectueuse de la créativité, de l'audace, du bon goût et de la liberté.

Pour sa part, l'imaginaire de l'anglais souffre beaucoup aujourd'hui de ce qu'on attribue à son hégémonie les tendances actuelles négatives liées à la mondialisation : affairisme, médiocratie, uniformisation des mœurs, désintégration culturelle au profit d'une culture de masse, atonie intellectuelle, désintérêt pour le socio-politique. Alors que, répétons-le, les valeurs portées par une langue ne sont pas inscrites dans cette langue.

L'imaginaire vit, il s'enrichit, il s'appauvrit, il se recrée, il se renouvelle...

3. Le français

- *La Francophonie*

Dans mon ouvrage *Une éthique pour la Francophonie* (2011), j'ai dressé l'inventaire des handicaps et des atouts du français. Parmi ces derniers figures figure l'institution de la Francophonie (Massart, 1999).

Son historique va nous rattacher à la section précédente, soulignant à quel point l'évolution allait se focaliser moins sur la domination d'une langue, celle de la France, que sur l'appropriation collective, le partage de moyens d'expression et de culture.

Grâce à l'initiative de cinq chefs d'État, le sénégalais Sédar Senghor, le nigérien Hamani Diori, le libanais Charles Helou, le cambodgien Norodom Sihanouk et le tunisien Habib Bourguiba proposent en 1960 à la France de regrouper les États nouvellement indépendants en des relations fondées sur des affinités culturelles et linguistiques. Il s'agit bien de *coopération* et non de langue. Les 21 membres appartiennent tous à des pays « francophones », mais ni la convention, ni la charte annexée ne parle de la langue française⁹.

⁹ Cf. C. Hélou « *C'est parce que nous croyons dans 'notre négritude, notre arabité, notre francité' que nous sommes cette communauté fraternelle chargée d'un message universel* » (in *Atlas*, 2006, 8).

Ce n'est pas le lieu de retracer l'histoire francophone internationale qui commença sous la forme de l'ACCT (Agence de Coopération Culturelle et Technique) avant de s'institutionnaliser, après bien des difficultés, – les « querelles de grands blancs » (Canada, France) fustigées par Senghor, – l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie).

Ce qui est sans doute le maître atout est le fait d'avoir pu réunir les peuples, – sorte de micromonde rassemblant autour de quelques États riches, une majorité d'États pauvres, – qui espéraient trouver une mondialisation positive, fondée non plus sur l'exploitation mais sur l'humain, le partage.

Dans cette optique, un avatar de la conjoncture internationale, né des excès de la globalisation, pouvait constituer pour la Francophonie un nouvel atout, – exogène, – si elle savait le saisir.

Il semble bien qu'après plus de 30 ans d'existence de la Francophonie, un homme important, – puisqu'il était alors Secrétaire général de l'ONU, – Boutros Boutros-Ghali traduisit cette intuition. Écoutons cet extrait du discours qu'il prononça en 1993 au Sommet des Chefs d'État réunis à l'île Maurice :

C'est en 1878, à l'issue du traité de Berlin, dans un monde implacablement divisé entre États souverains et territoires dépendants, que le géographe Onésime Reclus invente le mot 'francophonie'. Pour lui, il s'agit alors d'un acte éminemment politique. Il veut faire admettre qu'il existe une autre manière de concevoir le monde, [...] d'envisager les espaces et les peuples. Non pas selon leur niveau de puissance ou leur degré de soumission. Mais en fonction de la langue qu'ils partagent. La francophonie se veut donc, dès la fin du XIX^e siècle, une réponse libertaire face aux idéologies impérialistes, un témoignage de solidarité face à la logique coloniale.

Je tenais à rappeler cet épisode mal connu pour bien souligner que la francophonie est, dès sa naissance, une idée subversive. Et si je voulais résumer ma pensée, je vous dirais : « puisse-t-elle le rester ! Puisse la francophonie, par sa force, nous inciter à dépasser les clivages traditionnels » (Gallet, 1995, 162).

On peut comprendre que de nombreux dirigeants de la Méditerranée méridionale, même lorsque leur population parle français, s'en contentent

comme langue de « simple service », de fonctionnalité limitée à l'utilitaire et que, pour leur sécurité, ils lui préfèrent l'anglais.

- *Fonction officielle : médiatrice*

Une idée subversive, avait proclamé Boutros Broutos-Ghali. Prédiction prémonitoire annonçant la grande réflexion réformatrice qui devait bouleverser la conception même de la nécessaire influence d'une « grande » langue occidentale en contact avec d'autres, moins bien outillées au regard d'une modernité par-là redoutable.

Si l'on en juge par les déclarations de Xavier North, alors Directeur de la DFGLF (Délégation générale du français et des langues de France) de l'époque, la France a compris que sa politique dans les États anciennement colonisés, et même ailleurs, devait changer profondément.

Dès le début du XX^e siècle, la politique linguistique officielle de la France va développer une nouvelle conception du rôle international du français : une politique de relation entre les langues, avec pour celle de Molière, une *fonction médiatrice*.

Constatant que « *l'infiltration du français dans un grand nombre de cultures est l'une des caractéristiques de la francophonie* », North invite à « *dépasser l'opposition entre le centre et la périphérie, non seulement parce que le centre partage avec la périphérie le dénominateur commun de la pluralité, mais parce que la déterritorialisation des usages linguistiques rend obsolète la notion même de centre* » (2002, 122).

La politique des langues devient ainsi relationnelle. La force de la Francophonie est de « *pouvoir partager l'extraordinaire richesse offerte par sa diversité* » (*Ibid*, 124). L'idée de partage implique naturellement celle de réciprocité : toutes les cultures ont quelque chose à apporter¹⁰.

La fin de la conception abstraite du français, langue universelle, allait lui donner, nous allons le voir, une vision plus conforme à l'esprit fondamental des Lumières, d'ouverture à l'altérité, la diversité, la fraternité universelle.

- *Hors-d'œuvre : « république » (res publica)*

Je crois utile de reprendre ici au *Grand Dictionnaire du XIX^e siècle* (Tome 13, Paris, 1875), quelques extraits de l'article *République*. Ce terme,

¹⁰ « *Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant* » (Art. 1^{er} – Déclaration universelle de l'Unesco sur la Culture, 2001).

en effet, connote la culture française depuis la Révolution et il participe de l'imaginaire de la langue, tant dans l'Hexagone qu'à l'étranger.

Le noble mot de république n'exprime pas seulement l'idée d'une forme particulière de gouvernement, d'une simple variété dans les divers modes d'organisation politique des peuples ; ce serait singulièrement restreindre sa signification que de l'envisager sous cet aspect. Dans la langue moderne, et plus particulièrement dans la langue française depuis notre grande Révolution, il a un sens bien plus profond et plus étendu ; il éveille aussitôt la pensée du gouvernement par excellence, de l'idéal des constitutions politiques, enfin de l'organisation définitive des sociétés humaines. [...]

La grandeur de la conception républicaine, son caractère essentiel, c'est que la chose publique est le patrimoine de tous les membres du corps social sans distinction de classes ; que tous sont citoyens, ont une destinée commune dont chacun est solidaire, forment une association véritable où chacun à des droits égaux et ne connaît d'autre autorité que la volonté générale librement exprimée ; en un mot, que les principes fondamentaux sont l'intérêt de la patrie, l'égalité légale, la justice et le droit. [...]

La république, avec toutes ses conditions et au sens rigoureux du mot, est donc, en définitive, une conception moderne et en réalité une création française et d'origine révolutionnaire. [...]

[...] La république, en sa forme définitive telle que nous la pouvons concevoir aujourd'hui, est fille des idées, du progrès des lumières, bien plus encore que des faits historiques qui ont précédé la Révolution française, et qu'elle a eu seulement alors son application et ses développements logiques à un degré supérieur à tout ce qu'on avait vu. [...]

Triomphe de la philosophie ! Il n'y avait plus de noblesse, plus de clergé ; il n'y avait plus de riches ni de pauvres devant la loi, il y avait l'homme ; il n'y avait plus de droits particuliers et oppressifs, il y avait le droit, la justice pour tous et pour chacun.

Ce fut là comme la philosophie de ce qu'on a nommé les principes de 1789 ; les lois, les décrets, les institutions en furent les applications positives.

- *La langue de la République*

Gardez à l'esprit la substantifique moelle de ce texte, car je vais à présent vous plonger au début des années 1990.

À ce moment, la société française, – en tout cas celle qui s’intéresse aux affaires internationales, – se préoccupe beaucoup des travaux du GATT et du Traité de Maastricht.

L’organisme chargé de l’« Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce » menaçait alors de ravalier le culturel au niveau des marchandises. C’est à cette époque que se tient à l’île Maurice, en 1993, le Sommet des Chefs d’États de la Francophonie, où Boutros Boutros-Ghali prononce le fameux discours dont je vous ai parlé, et qui aboutit à une déclaration solennelle de défense de l’*exception culturelle*, à soutenir lors des négociations du GATT.

La réplique ne se fera pas attendre : la semaine suivante, les représentants du Commonwealth, réunis à Chypre, recommandent l’option contraire (Gallet, 1995, 150).

Le traité de Maastricht, contemporain, signé par 12 États le 22 juin 1992, mais entré en vigueur le 1/11/1993, est fondateur pour l’Europe, en ce qu’il crée la monnaie unique et aussi qu’il concerne l’identité européenne.

Ce qui nous intéresse ici, c’est que ce traité, avant approbation par la France, entraîne quelques modifications de la Constitution, approuvées par un référendum tenu le 20 septembre 1992, et parmi celles-ci, l’Article 2, libellé comme suit : « *Le français est la langue de la République* ».

Rédaction singulière qu’on ne trouve dans aucune autre Constitution, qui recourt à « la langue de l’État est... », ou « le ... est la langue officielle de l’État », ou « les langues officielles de l’État sont... »¹¹.

Comme l’écrit mon compatriote Jean-Marie Klinkenberg (J.E.,125 sv.), la Constitution française fait « *référence à un type précis de rapport citoyen [...] de manière discrète, mais explicite. Elle le fait de manière quasiment essentialiste* (souligné par nous) ». À l’instar d’Olivier Dutheillet de Lamothe, membre honoraire du Conseil constitutionnel qui, dans sa propre analyse de la loi Toubon, soulignait dans l’Article 1^{er} de celle-ci les termes : « *la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France.* » (*ibid.*), Klinkenberg établit « *entre français et République une sorte de relation connaturelle* (souligné par nous) ». Il observe à juste titre que l’ellipse « *français, langue de la République* » et non « *le français, langue officielle* »

¹¹ Relevé par le Ministre de la Culture et de la Communication lors d’une Journée consacrée en 2014 à la fameuse loi Toubon : *Langue française : une loi, pour quoi faire ?* (J.E.14).

de la République » est tout à fait originale. Et ce n'est que dans certains États arabophones qu'il trouve hors d'Europe ce lien entre langue et conception de société.

Reconnaissons que nous nous trouvons devant une interprétation tout à fait inattendue, assurément équivoque, peut-être déterminée par l'urgence. Quoique...

Tout se passe comme si le français conduisait à servir de frein, de garde-fou contre toute limitation des droits de la personne et, le cas échéant, à induire la subversion au nom des droits égaux et inaliénables.

Quoi qu'il en soit des intentions voulues ou inconscientes des rédacteurs de l'Article 2 de la Constitution, on ne peut nier l'influence qu'ont pu exercer sur la langue française au XVIII^e siècle les philosophes des Lumières et de l'*Encyclopédie*.

Voltaire, Condorcet, d'Holbach, Fontenelle, Condillac, Diderot, Saint-Simon, Rousseau, Marmontel, Montesquieu, Turgot, Helvetius, Buffon et les nombreux autres qui ont illustré les lettres ont certes forgé une langue nécessairement enrichie par les thèmes nouveaux de l'époque, qui ont finalement contribué à diffuser une authentique *culture* d'ordre essentiellement politique et social.

Cette empreinte profonde, marquée par une créativité extraordinaire, se retrouve, non seulement dans le lexique, mais aussi dans des modalités expressives singulières répondant aux besoins d'une pensée focalisée sur un certain contenu : celui de la *res publica* (voir notamment les travaux intéressants de Nizar Bensaad sur les différents processus stylistiques de nature brachylogique créés au XVIII^e siècle).

Le français, qu'on le veuille ou non, introduit, en effet, un système de *valeurs* éthiques. Porteur de ces valeurs, du fait particulier qu'il s'est forgé par une large part en les définissant, notamment au cours des Lumières, il offre une résistance à la conception mercantile des relations humaines, à l'utilisation de la langue comme objet de pouvoir, comme expression d'un totalitarisme refusant l'altérité. Marcel Gauchet (1989, 205 sv.) parle de nombreuses « disputes de mots » qui alimentent les débats dès 1792 : « *état de nature, droits/devoirs, besoins, moyens, déclaration/constitution, principes/réalité, mise en action/réduction en pratique, droits politiques, naturels, sociaux, propriété particulière et générale, utilité publique, égalité propriété, égalité de fait/de droit...* ».

Qui niera l'influence de cet immense mouvement d'idées sur l'imaginaire de tous ceux qui, à l'extérieur de l'Hexagone, fréquentaient de près ou de loin le français, – fût-ce au travers de traductions, – devenu simulateur de concepts nouveaux. Le processus original de la pensée à la langue¹², dès qu'il se meut dans l'altérité, prend la forme d'une transformation de la langue à la pensée.

La fréquentation régulière des grands classiques des Lumières et de leurs successeurs du siècle suivant¹³ ne pouvait que se révéler performatrice sur le plan social. À cet égard, le français a été et demeure une langue acculturante. Et elle n'a pas déculturé, de loin, mais enrichi les peuples qui l'ont adoptée.

Quels éléments comptaient-ils cet ensemble étrange mais cohérent se comportant tel un jeu de billard démesuré dont les billes projetées reviennent en échos qui eux-mêmes s'entremêlent en de nouvelles répercussions ?

Tout simplement tout ce qui fonde la *res publica* : les relations entre l'homme et la société, l'État et le droit, le droit public et le droit civil, la société et le bonheur, l'éthique et la citoyenneté, la liberté et l'ordre public...

Beaucoup d'étrangers lui associent des idées de liberté, de justice, de solidarité, de démocratie, de fraternité, mais aussi d'émancipation spirituelle, d'ouverture, de culture de la culture, de tolérance¹⁴, d'esprit critique, de laïcité¹⁵ de l'État, d'accès à une pensée sociale. Beaucoup

¹² Cf. BRUNOT, F., *La pensée et la langue*, Paris, 1927.

¹³ Pour ne citer que ceux-là, songeons aux historiens (Tocqueville, Michelet...), ou aux romanciers que furent Hugo (*Notre-Dame de Paris*, 1831 ; *Les Misérables*, 1862) ou Zola (*Germinal*, 1885)

¹⁴ Stélio Farandjis insiste souvent, à juste titre, dans ses écrits, sur ce modèle particulier de tolérance, notamment religieuse et philosophique, que la France a pu offrir au monde, dès l'époque des guerres de religion : « ... l'Édit de Nantes [...] est une nouveauté historique fondamentale : dans un même État, la coexistence officiellement reconnue de deux religions, ce qui implique un choc dont on n'a pas idée aujourd'hui. C'est le refus de l'intégrisme, c'est-à-dire la confusion de l'identité du groupe avec l'uniformité des croyances. [...] Ni la race donc, ni la religion ne peuvent exprimer l'essence de la France, ce qui l'a inclinée d'autant plus à rechercher dans un idéal humaniste, conciliateur et synthétiseur, sa raison d'être » (1999, 83-84).

¹⁵ Laïcité non dans un sens antireligieux, mais de tolérance (séparation du temporel et du spirituel, décléricalisation de l'État, garantie de la liberté de pensée, de conscience et de religion, sans aucune discrimination d'opinion). Une analyse des spécificités culturelles des pays de l'espace francophone devrait permettre de voir la manière dont il convient d'adapter cette notion, profondément liée à l'histoire contemporaine de France. Toutes les valeurs citées ci-dessus gagneraient d'ailleurs à être revisitées dans cette perspective.

apprécient que la République ait intégré l'éducation à une logique de service public.

Observons, d'ailleurs, qu'il n'est pas essentiel que les idées exprimées confortent celles du récepteur. Répétons-le, le français n'est pas la seule langue à dire la liberté.

En fait, la résultante de tous ces échanges est la formation de l'*esprit critique*.

Que ce soit dans un environnement de raison ou d'affectivité, – les deux sont souvent mêlés, – il s'agit de s'accoutumer à n'accepter aucune affirmation sans vouloir la vérifier, sans s'interroger sur sa valeur réelle, sans la soumettre au doute. Tels sont les éléments fondamentaux de l'*esprit critique*.

Ce que Kant, dans sa définition des Lumières, appelait le « *sapere aude* », « *mot d'ordre d'un scientifique qui a voulu savoir, connaître et comprendre, prend sens dans ce rapport 'majeur' des Lumières avec le livre : ne plus avoir un livre 'qui a de l'entendement pour moi', un livre qui pense à la place de son lecteur mais qui l'invite à user de sa raison dans l'exercice libre de ses facultés* » (Nathalie Ferrand, in Delon, 1997).

Et, comme le suggéraient Onésime Reclus et Boutros-Boutros Ghali, c'est cela qui est forcément *subversif* pour le pouvoir en place.

Il n'est donc pas surprenant que cette « *idée subversive* » fût considérée comme telle par nombre de révolutionnaires indépendantistes qui légitimèrent leur combat anticolonialiste par la référence aux valeurs d'émancipation portées par la langue du « *civilisateur* », et qui, une fois victorieux voulurent la conserver, selon l'expression célèbre de l'algérien Kateb Yacine, comme « *butin de guerre* ». Butin, grâce auquel ils ont pu trouver les raisons de justifier, de vouloir et de gagner l'indépendance, butin qu'il leur est nécessaire de conserver, car il ne suffit pas de gagner l'indépendance, encore faut-il organiser la *res publica*.

En résumé, la francophonie porte un projet culturel fondé sur les valeurs universelles d'un humanisme respectueux des droits de la personne et des groupes sociaux, sans distinction de race, d'opinion ou de niveau de développement. Ce projet draine l'espoir que la diffusion du français favorisera le développement, l'épanouissement des peuples qui l'adoptent.

Ce qu'ont très bien compris les dictateurs qui l'ont combattu pour freiner les valeurs d'émancipation qu'il portait dans l'esprit des peuples asservis...

Porteur de ces valeurs, il est devenu langue de combat pour l'émancipation, celle des non-alignés, des journalistes, des bloggeurs, des poètes « *des pays où on se bat en français pour la liberté* », disait Emmanuel Macron à l'Institut de France le 20 mars 2018.

Références bibliographiques

- BOMBARDIER, D., *Lettre ouverte aux Français qui se croient le nombril du monde*, Paris, Albin Michel, 2000.
- CALVET, L.-J., *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon, 1999.
- CHAUDENSON, R., La place de la langue française dans la francophonie, *HÉRODOTE*, 126, 129-141, 2007/3.
- CORBEIL, J.-Cl., Réflexions sur la stratégie des pays membres de la Francophonie face au plurilinguisme, in *La gestion du plurilinguisme et des langues nationales dans un contexte de mondialisation, Actes du séminaire du Québec 30 novembre-1^{er} décembre 1998*, 1999, 207-216. <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubd138/d138.pdf#page=129>.
- DABÈNE, L., L'image des langues et leur apprentissage, in M. MATTHEY (dir.), *Les langues et leurs images*, Neuchâtel, IRDP, 1997, 19-23.
- FARANDJIS, S., *Philosophie de la Francophonie. Contribution au débat*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- GRIN, F., L'anglais dans l'enseignement académique : le débat s'égare dans les clichés, *LE TEMPS*, 2013. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:38201>
- KLINKENBERG, J.-M., Dominantes et dominées : le ou les français sur le marché des langues, *Le Français, une langue pour l'Europe*, Louvain-la-Neuve, *CAHIERS DE L'INSTITUT DE LINGUISTIQUE DE LOUVAIN (CILL)*, 1995, 21, 1-2, 91-109.
- MASSART, Fr., La Francophonie internationale, *COURRIER HEBDOMADAIRE DU CRIPS*, 1655, 1999/30, 1-47.
- MESCHONNIC, H., *De la Langue française, Essai sur une clarté obscure*, Paris, Éditions Hachette, 1997.
- MOREAU, M.-L., Quelle langue pour leurs enfants ? Diola, français et wolof dans l'imaginaire d'adolescents diolas scolarisés, *PLURILINGUISME*, 1990, 2, 166-206.
- NORTH, X., Qu'est-ce qui autorise une langue à prescrire ?, *ÉTUDES DE LINGUISTIQUE APPLIQUÉE*, 2018/3, 191, 267-273.
- PILHION, R., POLETTI, M.-L., ...et le monde parlera français, Iggybook, 2017.
- RENARD, R., *Une éthique pour la francophonie. Questions de géopolitique linguistique*, Mons, CIPA, 2011, 5^e éd.

WYNANTS, B., Les représentations à l'égard des compétences plurilinguistiques des francophones, in *La gestion du plurilinguisme et des langues nationales dans un contexte de mondialisation, Actes du séminaire du Québec 30 novembre-1^{er} décembre 1998*, 1999, 123-150. <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubd138/d138.pdf#page=129>.